



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

PRÉSENCES

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Madame Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

ABSENCES

Aucune

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Michel Ricard, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 10.

2. FORMALITÉS DE CONVOCATION

2021.12.01

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Perreault
ET RÉSOLU :

DE RENONCER aux formalités de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021.12.02

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Robichaud
ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

4. RÈGLEMENT N° 2021-067 CONCERNANT LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE N° 1986-69 ET N° 1986-71 POUR PERMETTRE L'USAGE ATELIER DE RÉPARATION DE VÉHICULES LOURDS DANS LA ZONE RM2-29 – RETRAIT DU RÈGLEMENT

2021.12.03

ATTENDU QUE le règlement n° 2021-067 CONCERNANT LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE N° 1986-69 ET N° 1986-71 POUR PERMETTRE L'USAGE ATELIER DE RÉPARATION DE VÉHICULES LOURDS DANS LA ZONE RM2-29 a été adopté le 16 août 2021.

ATTENDU QUE le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, concernant le règlement n° 2021-067, tenue le 22 septembre 2021 a été déposé au Conseil municipal le 4 octobre 2021.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, par la résolution 2021.11.10, le Conseil municipal a demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de fixer le scrutin à une date postérieure car la Municipalité n'était pas en mesure de respecter certains délais.

ATTENDU QUE le Conseil municipal, entre-temps, a procédé à la recherche de solutions alternatives dans ce dossier.

IL EST PROPOSE PAR : Myriam Arbour

ET RESOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

DE RETIRER le règlement 2021-067.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à la MRC de Montcalm.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021.12.04

IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Venne

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 19 h 15.

Michel Ricard,
Maire

Chantal Duval,
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard,
Maire